

Gaspé, le 22 septembre 2004

Monsieur Guy Coulombe
Président
Commission d'étude sur la gestion de la forêt
publique québécoise
800, place d'Youville, 18^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Monsieur,

Les Conférences régionales des élus des régions ressources ont fait valoir à la Commission leur point de vue sur la gestion de la forêt publique québécoise. Nous avons profité de toutes les tribunes que vous nous avez offertes pour présenter nos positions sur la régionalisation du régime forestier. Nous voulons pour une dernière fois, avant que vous soumettiez vos recommandations, vous faire part de notre réflexion à la suite des débats tenus lors de la Table ronde sur la gestion des forêts du Québec.

En effet, lors des discussions, nous avons ressenti que différents intervenants tentaient de ramener le débat de la régionalisation et de la décentralisation au niveau des structures, plutôt que de l'aborder sous l'angle de la nature et de l'ampleur des responsabilités qui doivent être régionalisées, de la capacité des milieux à les accueillir, des conditions préalables à mettre en place et des territoires d'application et de planification appropriés. Il nous a semblé, qu'à l'occasion, les intérêts corporatifs de certains partenaires primaient sur l'intérêt collectif et l'on semblait oublier rapidement que le principal objectif de l'exercice était de proposer des solutions concrètes à l'amélioration de la gestion du régime forestier au profit du Québec et des régions qui en vivent. Malgré ces éléments, il nous a semblé hors de tout doute qu'il y ait un consensus très puissant sur la régionalisation de la gestion du régime forestier et de son adaptation aux réalités propres à chacun des milieux. Ce consensus s'étend, à notre avis, à une volonté des intervenants de faire participer les populations et leurs représentants à la gestion forestière de leur territoire. Vous aurez certainement à tenir compte de ce consensus dans l'élaboration de vos recommandations, c'est pourquoi nous voulons vous préciser notre position.

Les Conférences régionales des élus des régions ressources prônent pour une régionalisation du régime forestier qui s'articule autour du mandat principal des Conférences régionales des élus. En effet, la Loi 34 « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche » précise à l'article 98 « La Conférence régionale des élus est, pour le territoire qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional ». La loi confie de plus à la Conférence régionale des élus le mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région et précise que chaque Conférence des élus

...2

est formée des préfets des MRC et des maires des municipalités locales les plus importantes de la région. De plus, la Conférence régionale des élus d'une région peut s'adjoindre des représentants de la société civile en autant que leur nombre ne dépasse pas le tiers des membres. Cette composition confirme la représentativité et l'imputabilité de la Conférence régionale des élus. À ce titre, la Conférence régionale des élus doit d'être au cœur de tout exercice de régionalisation.

Être au cœur ne signifie pas nécessairement être le mandataire exclusif de toutes les responsabilités qui seraient régionalisées ou décentralisées. Notre vision est que la Conférence régionale des élus doit devenir le lieu de convergence et d'accueil de première ligne de la régionalisation et de la décentralisation des responsabilités vers les régions. Il s'agira par la suite et selon le cadre défini par le gouvernement de concerter les partenaires du milieu et les utilisateurs du milieu forestier afin d'établir le modèle de gestion le plus approprié pour la mise en œuvre concrète des responsabilités régionalisées ou décentralisées. Cette avenue permettrait de s'ajuster aux réalités locales et régionales et ceci en tenant compte des particularités de chacun des intervenants. Cette approche est basée sur le principe de la subsidiarité, qui délègue la responsabilité à l'instance la plus appropriée en tenant compte de la nature du mandat à réaliser. Nous vous proposons donc une régionalisation qui s'adaptera aux réalités de chaque milieu et qui respectera dans une perspective de complémentarité et d'efficacité, les rôles et les missions de tous les intervenants.

Nous recherchons par ce modèle à décloisonner le discours qui entoure la régionalisation et la décentralisation. Ces processus ne sont pas uniformes pour toutes les régions. Faisons confiance aux régions et à leur capacité à se concerter pour le développement de leur territoire.

En conclusion, nous voudrions vous rappeler les principes directeurs que les Conférences régionales des élus des régions ressources proposent pour permettre et encadrer une plus grande participation de nos régions à la gestion des forêts publiques québécoises.

- Comme nous le mentionnons précédemment, le gouvernement du Québec doit reconnaître que la Conférence régionale des élus est, pour la région qu'elle représente, le lieu de convergence et d'accueil de première ligne de la régionalisation et de la décentralisation des responsabilités qui concerne la gestion des forêts du domaine public. Il appartiendra à chaque région de déterminer le modèle de gestion régional le plus approprié et plus efficace selon les grands paramètres fixés par l'État;
- La forêt publique québécoise est la propriété de tous les citoyens et à ce titre, l'État québécois doit être le gestionnaire des forêts du domaine public. Les mécanismes de délégation doivent donc permettre aux régions de s'associer à l'État pour une gestion participative, transparente et responsable des ressources forestières sur leur territoire;
- Les conditions de la délégation doivent être suffisamment souples pour que les responsabilités qui sont dévolues aux régions puissent être assumées dans le respect de leurs particularités mais suffisamment précises pour que les objectifs nationaux fixés par l'État puissent être atteints;

- La délégation doit prévoir des mécanismes pour faire une place égale à l'échelle régionale, à tous partenaires et groupes d'intérêts, ainsi qu'aux différents utilisateurs du milieu forestier, à l'échelle de chacune des unités d'aménagement.

En terminant nous voulons vous remercier de l'opportunité que vous avez offerte aux gens des régions de s'exprimer sur ces enjeux, et des énergies que vous avez déployées tout au long de votre mandat pour faciliter leur participation. Vous et vos collègues avez démontré un très grand sens de l'écoute et nous sommes assurés que vous prendrez en considération nos préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour la CRÉ Gaspésie-Les Îles,

Pour la CRÉ du Bas-St-Laurent,

Bertrand Berger,
président

Michel Lagacé,
Président

Pour la CRÉ du Saguenay-Lac St-Jean,

Pour la CRÉ de la Mauricie,

Bernard Généreux,
président

André Landry,
Président

Pour la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue,

Pour la CRÉ de la Côte-Nord,

Jean-Maurice Matte,
président

Ivo Di Piazza,
Président

Pour la CRÉ de la Baie-James,

Donald Bubar,
président